



Département d'informatique

IGE 411 – Aspects éthiques et légaux des TI

Plan de cours Automne 2012

Enseignant

Luc Lavoie

Courriel :	luc.lavoie@usherbrooke.ca
Local :	D4-2006
Téléphone :	(819) 821-8000 poste 62015
Site :	http://pages.usherbrooke.ca/lavoie/enseignement/IGE411
Disponibilité :	sur rendez-vous

Horaire

Exposé magistral :	mercredi	13:30–15:20	salle D4-2023
	jeudi	08:30–10:20	salle D4-2021

Description officielle de l'activité pédagogique¹

Objectifs : Comprendre les enjeux éthiques et légaux découlant de l'utilisation des TI. Comprendre le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs concernés.

Contenu : Définition de l'éthique en TI. Lois et réglementation reliées à l'utilisation des TI. Fraudes et criminalité reliées à l'utilisation des TI. Caractéristiques de l'environnement juridique, tant au plan national qu'international, en lien avec les TI. Références au droit des affaires, au Code criminel, aux dispositions concernant les droits d'auteur, la protection de la vie privée et Internet. Principes de gouvernance. Illustration de référence avec la loi Sarbanes-Oxley. Normes, pratiques et organisations professionnelles.

Crédits : 3

Organisation : 3 heures d'exposé magistral par semaine
6 heures de travail personnel par semaine

Particularités : Aucune

¹ <http://www.usherbrooke.ca/fiches-cours/ige411>

² http://www.usherbrooke.ca/accueil/documents/politiques/pol_2500-008/pol_evaluation/sciences.html

1 Présentation

Cette section présente les objectifs spécifiques et le contenu détaillé de l'activité pédagogique.

1.1 Mise en contexte

L'informaticien est confronté à de nombreux choix éthiques et légaux dans le contexte de sa pratique professionnelle. Souvent, il est seul à pouvoir constater un risque légal ou conflit éthique potentiel. Les formes que peuvent prendre ces risques et ces conflits sont variées et mutantes. Les repères quant au comportement à adopter en sont d'autant plus fluyants.

L'activité « IGE 411 – Aspects éthiques et légaux des TI » fournit l'occasion d'amorcer une réflexion devant conduire à la détermination d'une ligne de conduite personnelle responsable fondée sur les principes de l'éthique appliquée prenant en compte le contexte juridique et légal actuel.

1.2 Objectifs spécifiques

À la fin de ce cours, l'étudiant doit être capable, dans le cadre de la pratique professionnelle en TI :

1. d'identifier une situation comportant un conflit éthique potentiel ou un risque légal ;
2. d'en analyser les tenants et les aboutissants ;
3. de déterminer une règle de conduite.

1.3 Contenu détaillé

Thème	Contenu	Heures	Objectifs
1	Introduction 1.1 Droit, éthique, déontologie et morale 1.2 Fraude, criminalité et cybercriminalité 1.3 Liens avec les TI	3	1
2	Principes éthiques 2.1 Survol de la pensée éthique contemporaine 2.2 Outils d'analyse	6	1, 2
3	Cadre légal et juridique 3.1 Caractéristiques générales 3.2 Caractéristiques spécifiques 3.2.1 États-Unis d'Amérique 3.2.2 Union européenne 3.2.3 Canada 3.2.4 Québec 3.3 Droit des affaires 3.4 Code criminel	6	1, 2
4	Quelques domaines d'application 4.1 Propriété intellectuelle 4.2 Liberté d'expression et diffamation 4.3 Protection de la vie privée 4.4 Fraudes économiques 4.5 Gouvernance	15	2, 3
5	Normes, pratiques et organisations professionnelles	3	3
6	Études de cas	6	1, 2, 3
	TOTAL	39	

2 Organisation

Cette section, propre à l'approche pédagogique de chaque enseignante ou enseignant, présente la méthode pédagogique, le calendrier, le barème et la procédure d'évaluation ainsi que l'échéancier des travaux. Cette section doit être cohérente avec le contenu de la section précédente.

2.1 Méthode pédagogique

Les périodes de cours visent à introduire la matière contenue dans les documents de référence. Les présentations utilisées en cours sont rendues disponibles au fur et à mesure du déroulement du cours. L'étudiante, l'étudiant, est responsable d'effectuer préalablement les lectures correspondant au sujet de la semaine.

2.2 Calendrier

Tableau 1 – Calendrier des activités

N°	Semaine	Activité	Contenu	Lectures	Évaluations, remises, etc.
1	2012-08-27	cours	1	1	
2	2012-09-03	cours	2	2	
3	2012-09-10	cours	2	3	
4	2012-09-17	cours	3	notes	
5	2012-09-24	cours	3	notes	
6	2012-10-01	cours	5	4	
7	2012-10-08	examen	xx		Examen
8	2012-10-15	cours	4	5, 6	Choix du sujet de l'essai
9	2012-10-22	relâche	xx		
10	2012-10-29	cours	4	7	Remise du plan de travail de l'essai
11	2012-11-05	cours	4	8, 9	
12	2012-11-12	cours	4	10, 11	
13	2012-11-19	cours	6	12	
14	2012-11-26	séminaire	6	articles	
15	2012-12-03	séminaire	6	articles	Remise de l'essai
16	à déterminer	examen			Examen final

Il y a deux séances hebdomadaires de cours, chacune d'une durée de deux heures.

2.3 Évaluation

En plus des deux examens, l'évaluation comprend un essai et une présentation.

Tableau 2 – Sommaire des évaluations

Évaluation	Valeur	Commentaire
Examen périodique	30 %	Individuel
Examen final	40 %	Individuel et récapitulatif
Essai et présentation	30 %	Individuel
Total	100 %	

Tout étudiant, toute étudiante, qui omet de remettre un travail au moment prescrit par l'échéancier doit rencontrer l'enseignant afin de déterminer une nouvelle date de remise. Dans tous les cas, une pénalité de 10 % par jour de retard est imposée.

L'évaluation est faite en tenant compte de la clarté des documents et du respect de la méthodologie de gestion de projet. Conformément aux articles 36, 37 et 38 du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages², l'enseignant peut retourner à l'étudiante ou à l'étudiant tout travail non conforme aux exigences quant à la qualité de la langue et aux normes de présentation.

Toute situation de plagiat sera traitée en conformité, entre autres, avec l'article 8.1.2 du Règlement des études³ de l'Université de Sherbrooke.

En cas de circonstances extraordinaires au-delà du contrôle de l'Université de Sherbrooke et sur décision de celle-ci, l'évaluation des apprentissages de cette activité est sujette à changement.

2.3.1 Examens

Les examens sont placés sous la responsabilité de la Faculté des sciences et organisés par elle. La durée des examens est de trois heures. La documentation personnelle (notes et manuels de cours) est permise ; l'usage d'appareils informatiques, électroniques ou de communication (ordinateur, calculatrice, téléphone, etc.) est interdit.

2.3.2 Essai et présentation

L'essai et la présentation visent à mettre en pratique la méthode d'analyse et de détermination d'une règle de conduite éthique face à un problème concret et actuel. L'essai doit être présenté selon les règles de l'art. La présentation dure 30 minutes (incluant une période de 5 à 10 minutes pour les questions).

2.4 Échéancier des travaux

Voir le calendrier (section 2.2).

3 Matériel nécessaire pour le cours

Le manuel de base fortement recommandé pour l'activité est celui de Tavani. Le plan de cours et les diapositives utilisées en cours sont disponibles sur le site web de Luc Lavoie :

<http://pages.usherbrooke.ca/llavoie/enseignement/IGE411>

4 Références

[Tavani2010]

TAVANI, Herman T. ;

Ethics and technology: ethical issues in an age of information and communication technology.

Third Edition, Wiley, 2010.

ISBN 978-0-470-50950-0.

[Lavoie]

LAVOIE, Luc ; LAVOIE-GOUIN, Zoé.

IGE 411 – Notes complémentaires et synthétiques.

Département d'informatique, Faculté des sciences, Université de Sherbrooke, 2009.

² http://www.usherbrooke.ca/accueil/documents/politiques/pol_2500-008/pol_evaluation/sciences.html

³ <http://www.usherbrooke.ca/programmes/etude>

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.
